



En cas de décès



Valable pour les GFV

DOCUMENTS À FOURNIR

- > Acte de décès
- > Coordonnées du notaire chargé de la succession

A réception de ces informations



Nous prenons contact directement avec le notaire pour :

- > Lui communiquer les renseignements nécessaires à l'établissement de la déclaration de la succession au Trésor Public
- > Obtenir les documents nécessaires à la régularisation de la succession



LA FRANÇAISE

SERVICE CLIENT

TÉL : 01 53 62 40 60

FAX : 01 44 56 11 03

**balscpn@
lafrancaise-group.com**